



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 JUMADA I 1437 (11 FEVRIER 2016)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJET DE LOI :

✓ **Projet de loi n° 87-12** relative aux obligations sécurisées.

Il a été décidé de poursuivre l'examen de ce projet lors d'une prochaine réunion du conseil du gouvernement.

PROJETS DE DECRETS :

1) Projet de décret n° 2-16-114 portant création d'un service de l'Etat géré de manière autonome intitulé «organisation de la 22^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques».

Approuvé

2) Projet de décret n° 2-16-112 fixant la liste des académies régionales d'éducation et de formation, leurs sièges et leurs ressorts territoriaux.

Approuvé

3) Projet de décret n° 2-16-113 modifiant le décret n° 2-00-1016 du 7 rabii II 1422 (29 juin 2001) pris pour l'application de la loi n° 07-00 créant les académies régionales d'éducation et de formation.

Approuvé

4) Projet de décret n° 2-15-943 relatif à l'école des sciences de l'information.

Approuvé

CONVENTION INTERNATIONALE :

✓ Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République de Maurice, faite à Port-Louis le 25 novembre 2015.

- **Projet de loi n° 06-16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le secrétaire général du ministère de la jeunesse et des sports,
2. le directeur des affaires juridiques au ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national,
3. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Rabat-Salé-Kénitra,
4. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Casablanca-Settat,

5. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma,
6. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Marrakech-Safi,
7. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Fès-Meknès,
8. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Dakhla-Oued Dahab,
9. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Guelmim-Oued Noun,
10. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Draâ-Tafilalet,
11. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Béni Mellal-Khénifra,
12. le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de l'Ouest.